



Cofinancé par
l'Union Européenne



Appel d'offre:

Statut : « Consultant.e pour la rédaction d'une note politique (policy brief) sur les alternatives à la détention préventive au Maroc »

Intitulé du Projet : « Renforcer le rôle de la société civile dans les réformes de la chaîne pénale au Maroc »

Partenaires du Projet : Observatoire Marocain des Prisons et Avocats Sans Frontières

Clôture des candidatures : 12 Mai 2025

Date de début effective : 14 Mai 2025

1. Présentation de l'OMP et d'ASF :

L'Observatoire Marocain des Prisons (OMP) est une organisation non-gouvernementale indépendante créée en 1999, par des militants des droits humains pour protéger et promouvoir les droits des détenu(e)s. Il joue le rôle d'observatoire des conditions pénitenciaires au Maroc, de cellule d'assistance légale aux détenu(e)s et de traitement des doléances, de centre de recherche, d'information, de formation et de plaidoyer pour une prison plus humaine et pour l'amélioration du cadre législatif conformément aux standards internationaux en la matière.

Avocats Sans Frontières (ASF) est une ONG internationale basée à Bruxelles dont l'objectif est de contribuer à la réalisation d'une société juste et équitable, dans laquelle le droit est au service des groupes les plus vulnérables. ASF a des missions permanentes en Tunisie, RDC, RCA, Ouganda et au Maroc. Au Maroc, ASF vise à promouvoir l'accès à la justice et à garantir la protection des droits humains notamment des personnes en situation de vulnérabilité. ASF cherche à renforcer le pouvoir d'agir des justiciables en mettant en place des services d'aide légale accessibles, à permettre une prise en charge de qualité par les acteurs de l'aide légale et à effectuer un plaidoyer pour un environnement juridique respectueux des standards nationaux et internationaux.

2. Présentation du projet

Afin de contribuer à la mise en œuvre des engagements constitutionnels et internationaux du Maroc en matière de droits humains, en s'appuyant notamment sur la « Charte pour la réforme du système judiciaire » et sur les conventions internationales adoptées par le Maroc, l'Observatoire Marocain des Prisons et Avocats Sans Frontières ont mis en place le projet : « Renforcer le rôle de la société civile dans les réformes de la chaîne pénale au Maroc », cofinancé par l'Union européenne.

Cette action poursuit deux objectifs spécifiques :

- Renforcer les capacités de la société civile dans la protection et la défense des droits des personnes détenues et/ou gardées à vue ;

- Contribuer à l'adoption de politiques publiques en matière de réformes de la justice conformes au droit international des droits de l'Homme.

D'une part, il s'agira de renforcer les services d'aide légale aux personnes privées de liberté, notamment en intervenant au sein des prisons et en informant les citoyens les plus exposés aux arrestations sur les garanties judiciaires et le droit au procès équitable.

D'autre part, afin de permettre un dialogue effectif entre autorités et société civile, le projet souhaite produire des analyses et actions de plaidoyer basées sur des données probantes, notamment dans le cadre des réformes du Code pénal et du Code de procédure pénale actuellement en cours.

3. Objectifs de la consultance

3.1. Contexte et problématique spécifique

Le surpeuplement dans les prisons marocaines atteint un niveau alarmant. La Délégation générale à l'administration pénitentiaire a signalé une population carcérale en hausse constante : en 2023, 102 653 détenus dont 37 % en détention préventive (38 552 détenus). Début 2025, ce chiffre dépasse les 105 000 détenus, avec une proportion toujours élevée de détenus préventifs (31,33 %).

La détention préventive est centrale dans la problématique de la surpopulation carcérale. Malgré de nombreux rapports et initiatives ces vingt dernières années, la situation persiste, rendant nécessaires des alternatives efficaces à la détention préventive. La persistance du problème s'explique en partie par les dysfonctionnements structurels du système judiciaire marocain et les pratiques des acteurs judiciaires.

Ce contexte impose un changement de perspective dans l'appréhension du problème : il est essentiel d'identifier concrètement les pratiques et obstacles sur le terrain afin d'agir efficacement à la fois sur les alternatives à la détention et sur les dysfonctionnements judiciaires.

3.2. Objectifs spécifiques de la consultance

Cette note politique a pour but :

- de documenter les dysfonctionnements judiciaires contribuant au (més)usage de la détention préventive ;
- d'identifier les dispositifs et mesures alternatives à la détention préventive les plus pertinents au regard du contexte marocain ;
- de sensibiliser les pouvoirs publics et les acteurs judiciaires sur les enjeux pratiques de ces alternatives ;
- d'élaborer une stratégie claire et applicable à l'ensemble du système pénal marocain, favorisant les alternatives à la détention préventive et la réduction de ses mésusages ;
- d'éclairer les réformes pénales en cours au Maroc.

4. Démarche

Cette mission ne consiste pas en la réalisation d'une recherche académique, mais en la rédaction d'une **note d'orientation politique (policy brief)** destinée à appuyer le plaidoyer en faveur de réformes sur la détention préventive au Maroc. Toutefois, afin d'assurer la pertinence et la crédibilité de ses recommandations, la note politique devra impérativement être fondée sur une analyse rigoureuse et des données empiriques solides, incluant :

- Une synthèse et analyse des **données statistiques primaires** concernant les placements en détention préventive dans le système pénal marocain ;

- Une **recension approfondie de la littérature et des études existantes** sur la détention préventive au Maroc (rapports officiels, études des organisations de la société civile, recherches universitaires) ;
- Une analyse qualitative des principaux **dysfonctionnements judiciaires** liés à la pratique de la détention préventive, appuyée sur des entretiens ciblés avec des acteurs clés du système pénal marocain (magistrats, avocats, représentants de la société civile) ;
- Une analyse qualitative d'un échantillon représentatif de **dossiers judiciaires traités par l'OMP**, permettant de documenter les pratiques concrètes et les éventuels abus liés à la détention préventive au Maroc.

Cette démarche garantira que les recommandations formulées dans la note d'orientation soient directement ancrées dans la réalité du terrain, favorisant ainsi leur appropriation par les décideurs politiques et les acteurs judiciaires.

5. Calendrier provisoire

- 12 Mai 2025 : Clôture des candidatures
- 14 Mai 2025 : Sélection et notification du/de la consultant·e retenu·e
- 18 Mai 2025 : Réunion de cadrage et validation de la note méthodologique et de la table des matières
- 24 Mai 2025 : Remise de la note méthodologique
- 8 juin 2025 : Remise de la version préliminaire du policy brief
- Deuxième quinzaine de juin 2025 : Présentation du draft du policy brief dans le cadre d'une conférence publique au Maroc (lieu et date à confirmer)
- 27 juin 2025 : Remise de la version finale du policy brief intégrant les observations
- 30 juin 2025 : Validation finale et lancement des étapes de mise en page/publication
-

6. Profil du consultant-e recherché-e

- Formation universitaire en sciences juridiques ;
- Expertise confirmée en droit pénal, droits humains et analyse juridique ;
- Connaissances approfondies du système carcéral marocain ;
- Expérience antérieure avérée en rédaction de documents d'analyse juridique ;
- Excellente maîtrise du français.

7. Soumission de la candidature

Les candidatures doivent être envoyées en français avec l'objet :« **Consultant.e : élaboration de Policy Brief**» au plus tard le **12 Mai 2025 à minuit** aux adresses suivantes :

consultances-maroc@asf.be et omdp.direction.2@gmail.com

Chaque candidature doit inclure :

- CV
- Lettre de motivation (1 page max.)
- Extrait d'une publication pertinente (10 pages max.)

- Proposition technique et méthodologique
- Proposition financière.

NB : L'OMP prendra en charge les coûts liés à l'édition, la mise en page, la publication et la diffusion du policy brief.

Seules les candidatures sélectionnées seront contactées.